



AGGRACONCEPT

Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maître d'Ouvrage :

HOMAIR VACANCES

Adresse : 570 avenue du club Hippique / Le Derby
13090 AIX EN PROVENCE

Référent : M. FIQUETT Julien, Directeur études et projets, 07 70 06 00 19

REPONSE CAS PAR CAS N°006345/KK P

Adresse du projet : Camping Cœur de Vendée, Bois de la Raillère – 85600 LA
BOISSIERE-DE-MONTAIGU

**Etude dans le cadre de la densification du Camping « Cœur
de Vendée » avec 43 hébergements supplémentaires**

AGGRA Concept

11, Place de la liberté
85110 CHANTONNAY

Tél. 09 83 59 33 35
contact@aggraconcept.com

Rédactrice : Marianne LE BORGNE

Relectrice : Calysse BONAMY

Date de rendu : 23 Octobre 2025

Le Permis d'Aménager de 2019, porté par VS CAMPINGS France, est bien abandonné par le repreneur HOMAIR VACANCES. Il est caduc.

L'examen au cas par cas porte bien sur un projet différent comme présenté dans le CERFA.

Dans le cadre de l'étude d'impact réalisée au titre du Permis d'Aménager de 2019, des effets permanents et temporaires sur l'environnement avaient été identifiés. Il convient à présent d'actualiser cette analyse afin de vérifier la pertinence des effets recensés en 2019 au regard des caractéristiques du projet de densification actuellement envisagé en 2025.

Cette analyse a été réalisée identiquement à celle présente dans l'étude d'impact avec le barème suivant :

Effets potentiels	Mesures	Effets résiduels
Impact faible	- Evitement - Réduction - Compensation	Bénéfiques
Impact limité		Faibles
Impact marqué		Limités
Impact fort		Moyens

➤ **Analyse des effets permanents du projet sur l'environnement**

ETUDE D'IMPACT DE 2019			PROJET ACTUEL	
Effets potentiel	Mesures ERC	Effets résiduels	Mesures ERC	Effets résiduels
Le climat				
Faible réchauffement local de l'air ambiant	- Limiter les surfaces imperméabilisées notamment au niveau des dessertes et stationnements. - Confortement des arbres et haies pour fournir de l'ombre et assurer des fonctions de régulateur thermique. - Maintien de l'intégralité des plans d'eau et zones humides pour rafraichir l'air ambiant à l'échelle du site.	Faibles	- Les voiries internes au périmètre de densification seront en grave non traitée afin de limiter l'imperméabilisation des sols. - Les haies, alignements d'arbres et boisements seront conservés. - Un diagnostic zones humides a été réalisé suite a des passages en avril et en juin 2025. Les zones humides identifiées selon les critères floristiques et pédologiques ainsi que les zones humides potentielles non relevées en 2019 sont totalement évitées.	Faibles
Augmentation des émissions de gaz à effet de serre induite par les flux routiers sur site	- Propension des campeurs à limiter leurs déplacements. - Proximité de commerces sur le bourg. - Développement des circulations douces au niveau intercommunal.	Faibles	-Diminution importante du nombre d'emplacements par rapport au projet de 2019 permettant de limiter l'utilisation des VL des visiteurs.	Faibles

La qualité de l'air et la consommation d'énergie				
Augmentation des émissions de polluants atmosphériques liées aux trafics automobiles sur site	- Présences de commerces accessibles à pied ou en vélo au niveau du centre-bourg. - Site desservi par des liaisons douces vélos et piétonnes.	Faibles	- Diminution importante du nombre d'emplacements par rapport au projet de 2019 permettant de limiter l'utilisation des VL des visiteurs.	Faibles
Emissions de polluants atmosphériques liées aux équipements sur site	- Remplacement récent des chaufferies existantes au profit de modèles plus économes en énergie. - Mobil-homes équipés de chauffages électriques.	Faibles	-Les hébergements pourront engendrer des rejets dans l'air via le chauffage s'ils en sont équipés, le type et le nombre de chauffage seront décidés lors de l'attribution des marchés (pompe à chaleur ou électrique).	Faibles
Emission de polluants atmosphériques	- Végétalisation du site favorisant une meilleure qualité de l'air.	Faibles	-Les arbres, arbustes et haies seront conservés au maximum. -Une végétation locale et non invasive sera aménagée entre les hébergements favorisant une meilleure qualité de l'air.	Faibles
Hausse des consommations d'énergie	- Ouverture du site limitée dans l'année (de février à novembre), avec pic de fréquentation en période estivale, lorsque le chauffage n'est pas nécessaire. - Choix de dispositifs économes en énergie (bâtiments,	Faibles	-L'ouverture du site sera inchangée par rapport à la reprise par le groupe HOMAIR : d'avril à septembre. L'utilisation des chauffages sera ainsi très limitée.	Faibles

	chaufferies, balisage des allées, mobil-homes...). - Couverture de la piscine limitant les déperditions de chaleur.		- Choix de dispositifs économes en énergie pour le chauffage des nouveaux hébergements. - Aucune modification ne sera apportée aux zones du camping non concernées par le projet.	
La topographie et le sous-sol				
Modification ponctuelle de la topographie	- Travail de déblai/remblai limité avec valorisation sur site.	Faibles	-Le projet n'engendrera aucun mouvement de matériaux. Pour l'aménagement des espaces verts, la terre en place sera réemployée.	Faibles
Les eaux de surface				
Augmentation des volumes ruisselés	- Absence de nouveaux bâtiments. - Absence de terrassements. -Limitation de l'imperméabilisation : maintien des emplacements enherbés, revêtements favorisant l'infiltration. - Infiltration sur les surfaces enherbée maintenue. - Maintien des apports d'eaux pluviales aux plans d'eau, lesquelles sont ensuite gérées par infiltration ou évaporation.	Faibles	-Les voiries internes à la zone de densification seront réalisées en grave pour limiter l'imperméabilisation des sols. - La gestion des eaux pluviales en infiltration sera privilégiée, elle sera détaillée dans le dossier Loi sur l'Eau.	Faibles

Dégradation de la qualité des eaux due aux rejets d'eaux pluviales	- Interception des rejets d'eaux pluviales par les plans d'eau anthropisés du site, absence de rejets aux cours d'eau situés en aval. - Le maintien des emplacements enherbés favorise l'interception des matières en suspension et la dégradation des hydrocarbures par les micro-organismes du sol.	Limités	-La gestion des eaux pluviales sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur. - Les incidences qualitatives des rejets d'eaux pluviales seront évaluées dans le dossier Loi sur l'Eau à venir afin d'assurer que la qualité des eaux pluviales infiltrées et/ou rejetées soit conforme.	Faibles
Les eaux souterraines				
Infiltration de polluants vers les eaux souterraines	- Absence d'activités polluantes - Ralentissement des écoulements, interceptions des matières en suspension par les surfaces enherbées, dégradation des polluants par les micro-organismes du sol.	Faibles	-La pollution chronique véhiculée par les eaux de ruissellement sera traitée par décantation des particules en suspension. Cette décantation aura lieu dans le sol en place via le maintien de l'engazonnement actuel qui continuera de participer à l'abattement d'autres pollutions comme la DCO, la DBO₅, les hydrocarbures et les métaux lourds. La stagnation des eaux pluviales sera limitée autant que possible sur les surfaces imperméabilisées.	Faibles
Perturbation des	- Absence de prélèvements. - Peu de modification des surfaces imperméabilisées.	Faibles	-Les aménagements réalisés pour le projet n'auront pas de fondations et ne	Faibles

écoulements souterrains			perturberont pas les écoulements souterrains. -Les zones humides présentes sur le site seront conservées en intégralité. -Aucun prélèvement d'eau souterraine ne sera réalisé.	
La ressource en eau : consommation d'eau potable				
Hausse des consommations d'eau potable	- Dispositifs favorisant les économies d'eau au niveau des robinetteries des sanitaires.	Faible au niveau communal et supra-communal	-Le projet prévoit une densification de 43 emplacements supplémentaires et le camping étant ouvert uniquement une partie de l'année, les consommations d'eau potable supplémentaires engendrées par le projet sont négligeables (estimée à moins de 18 m ³ /j).	Faibles
La ressource en eau : assainissement				
Rejets d'effluents d'eaux usées au milieu naturel (lagunes)	- Dispositifs de réduction des volumes d'eau potable consommés, donc traités. - Réfection du réseau de distribution d'eau potable. - Mise en œuvre d'une solution de traitement des eaux usées autonome très performante, respectant les normes de qualité de rejet au milieu récepteur.	Bénéfiques	-Le projet est soumis à Déclaration au titre de la rubrique 2.1.1.0. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau seront réalisés un diagnostic du système d'assainissement actuel et une estimation des besoins futurs, la station sera réhabilitée en fonction des résultats.	Bénéfiques

Risques naturels				
Augmentation des enjeux exposés aux risques naturels	- Ouverture du camping essentiellement en dehors des périodes de phénomènes météorologiques (tempêtes, grains). - Aucun nouveau bâtiment ou extension ne sera bâti dans le cadre du projet de réaménagement du camping. - Aménagement des dessertes en concertation avec le SDIS pour faciliter l'intervention des secours le cas échéant. - Mise en œuvre d'une voie périphérique au sein du site facilitant l'intervention des secours.	Limités	-La zone de densification est localisée dans le périmètre du camping existant. Les nouveaux hébergements seront situés sur une parcelle actuellement enherbée et ceinturée d'une haie à l'Est et au Sud et par le camping existant au Nord et à l'Ouest. - Le camping n'est pas sensible aux inondations, aux mouvements de terrain ou aux risques d'incendie. - Le site est ainsi peu exposé aux risques naturels. -Une voie périphérique à la zone de densification sera créée en accord avec le SDIS pour l'accès des services de secours.	Faibles
Habitats, faune et flore				
Perturbation des habitats et des espèces d'intérêt	- Préservation de l'intégralité des zones humides (enjeux odonates, amphibiens, reptiles, oiseaux). - Préservation de l'intégralité des plans d'eau (enjeux odonates, amphibiens, reptiles, oiseaux).	Limités	-Le site de densification a fait l'objet d'un nouveau diagnostic zones humides où un total de 1 280 m² de zones humides a été identifié. Le projet a été retravaillé afin de préserver l'intégralité des zones humides présentes sur site.	Limités

	- Absence d'intervention sur le cours d'eau. - Préservation des lisières boisées (enjeu nichage, Grand Capricorne) - Confortement des haies parcourant le site. - Pas d'implantation de bâti supplémentaire. - Maintien des emplacements enherbés. - Perturbation limitée dans le temps : ouverture du camping de février à novembre, fréquentation de pointe sur juillet et août. - Réduction de l'imperméabilisation des sols limitant le ruissellement. - Implantation de linéaires de haies plus importants. - Possibilités de replis pour les espèces dans les espaces naturels alentours (notamment à l'Ouest).		-Un diagnostic écologique 2 saisons a été réalisé de février à août 2025, joint au cas par cas. Les enjeux relevés les plus importants sont : *Les habitats avec la présence des zones humides qui seront complètement préservées ; *Les amphibiens avec la présence d'une mare et d'un étang qui resteront inchangés par le projet ; *L'avifaune par une diversité spécifique élevée, les travaux seront réalisés en dehors de la période de nidification et les haies seront conservées ; *Les chiroptères avec la présence d'espèces à enjeu fort et très fort, les arbres servant de gîtes potentiels seront conservés. -De nouvelles solutions pour l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées seront mises en œuvre conformément à la réglementation en vigueur afin de limiter les pollutions dans le milieu.	
--	---	--	--	--

	- Mise en œuvre d'un dispositif d'assainissement non collectif performant limitant les apports de matières organiques et polluants aux plans d'eau.			
Sites Natura 2000				
Altération des habitats et espèces Natura 2000, hausse de fréquentation des sites	- Aucun habitat Natura 2000 sur site ou à proximité.	Faibles	-Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 29 km au Nord : "Marais de Goulaine"(n°FR5212001/FR5202009), ce zonage est trop éloigné pour être impacté par le projet.	Faibles
Hausse des rejets d'eaux pluviales	- Absence de bâti supplémentaire. - Mobil-homes sans fondations. - Infiltration des eaux pluviales sur les emplacements libres et espaces verts. - Ruissellement vers les plans d'eau du site, déconnectés du cours d'eau.	Faibles	-L'imperméabilisation supplémentaire induite par le projet sera faible à l'échelle du camping existant (cheminements internes en grave, absence de nouveaux bâtis). -Les eaux pluviales nouvellement produites seront gérées en priorité en infiltration. En cas de rejet vers le milieu récepteur superficiel, les débits de rejet respecteront la réglementation.	Faibles
Hausse des rejets d'eaux usées	- Mise en œuvre d'une solution de traitement autonome performante, respectant les	Bénéfiques	-Un diagnostic du système d'assainissement est en cours. Les eaux usées produites par le camping seront	Bénéfiques

	normes de rejet en termes de qualité.		de type domestique et seront collectées et traitées par une station conforme.	
Effets sur le paysage et le patrimoine culturel				
Modification du paysage et perspectives visuelles	- Maintien et confortement du linéaire de haies ceinturant le site. - Revalorisation des bâtiments existants en accord avec le vocabulaire de l'architecture régionale. - Densification du maillage de haies interne.	Faibles	-Les nouveaux emplacements seront installés dans les limites actuelles du camping. Le camping, bénéficiant d'une haie périphérique et d'espaces boisés qui seront conservés, est ainsi peu visible de la voirie publique.	Faibles
Effets sur les réseaux et la gestion des déchets				
Hausse des besoins du camping corrélée à la hausse de fréquentation	- Dispositifs de réduction des volumes d'eau potable consommés, donc traités. - Mise en place de dispositifs d'éclairage solaires à l'entrée du site. - Eclairage des allées suspendu en pleine-nuit (à partir de 2 h). - Mise en œuvre d'un dispositif d'assainissement autonome performant pour gérer les effluents.	Faibles	-Les déchets qui seront produits en phase d'exploitation seront des déchets non dangereux de type déchets ménagers. Le camping dispose d'un point de collecte clairement identifiable par les usagers au Sud du site. -Les effluents d'eaux usées seront gérés dans la filière d'assainissement du camping qui sera réhabilitée et remise à jour conformément à la réglementation. Les détails seront disponibles dans le dossier Loi sur l'eau.	Faibles

	- Adaptation des réseaux électriques et de télécommunication. - Hausse de la surface de l'aire à conteneurs et hausse de la fréquence de collecte des déchets (2 passages par semaine).		-L'extension des réseaux existants sera réalisée pour les nouveaux hébergements. Ces réseaux seront limités au strict minimum.	
Effets sur les déplacements et le trafic routier				
Augmentation du trafic routier et des risques associés	- Maintien d'un nombre de stationnements suffisant sur le site afin d'empêcher le stationnement à ses abords. - Raccordement rapide aux liaisons douces longeant la RD62 (300 m à l'Est).	Faibles	-L'aménagement de 43 nouveaux emplacements engendrera du trafic de VL des visiteurs en période d'ouverture du camping. -Le projet prévoit l'aménagement de 48 nouvelles places de stationnement permettant à l'intégralité des visiteurs de pouvoir stationner facilement sur site.	Faibles
Effets sur l'environnement sonore				
Emissions sonores susceptibles de gêner les usagers et les riverains	- Diffusion du règlement intérieur du camping. - Eloignement des habitations, pas de nuisances sonores pour les riverains. - Règlementation de l'accès à la piscine, restreint de 10 h à 18 h.	Faibles	-En phase d'exploitation, les nouveaux emplacements pourront être sources de bruit en journée et en soirée comme actuellement sur le camping. -Le site est éloigné des habitations de plus de 200 m.	Faibles

	- Circulation des véhicules sur site interdite en période nocturne. - Mobil-homes faisant obstacle à la propagation du bruit. - Consolidation de la trame bocagère parcourant et ceinturant le site, participant au confinement des nuisances sonores.			
Effets permanents du projet sur le milieu socio-économique				
Consommation de foncier agricole	- Projet de réaménagement limité à un secteur déjà urbanisé.	Bénéfiques	-Le projet de densification sera réalisé dans le périmètre du camping existant, sur une zone actuellement enherbée servant à diverses activités de loisirs (mini-golf, boudrome, aire de jeux). Les emplacements seront localisés en limite immédiate des hébergements existants. -Le projet ainsi que l'intégralité du camping est localisé en zone Nt du PLUi Terres de Montaigne, zone correspondant aux zones naturelles accueillant des activités de loisirs et des hébergements touristiques.	Bénéfiques

Hausse de la fréquentation du camping	- Création d'emplois à temps plein et saisonniers. - Intervention d'entreprises locales pour l'entretien et les travaux. - Répercussion de la hausse de l'attractivité sur le dynamisme économique au niveau communal et supracommunal.	Bénéfiques	-La commune de LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU est considérée comme bourg rural selon l'INSEE. Le projet de densification permettra d'améliorer le dynamisme de la commune et à l'échelle locale.	Bénéfiques
Retombées économiques	- Aucune	Bénéfiques	-A l'échelle locale, les nouveaux touristes bénéficieront à l'économie en consommant sur la commune et en visitant la région.	Bénéfiques
Concurrence vis-à-vis des autres hébergements	- Aucune	Faibles	-La commune de LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU recense comme unique camping sur son territoire le camping Cœur de Vendée. Les autres hébergements présents sur la commune sont des hébergements locatifs (de type meublés ou chambres d'hôtes). La présence du camping permet alors de varier l'offre d'hébergements sur la commune pour satisfaire un maximum de visiteurs.	Bénéfiques

Effets permanents du projet sur la santé, l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique				
Hausse des nuisances sonores	- Isolement du site. - Absence d'activité bruyante susceptible d'impacter les riverains. - Maintien des haies périphériques. - Mise en œuvre d'un règlement. - Confortement du maillage de haies sur site.	Faibles	-Le site est éloigné des habitations ou commerces. - Les horaires d'exploitation seront identiques à celles du camping existant.	Faibles
Hausse des émissions de polluants atmosphériques	- Proximité de liaisons douces desservant la vallée de la Grande Maine et reliant le centre-bourg.	Faibles	-Le projet concerne la densification du camping avec 43 hébergements supplémentaires aux 198 existants. Les émissions de polluants atmosphériques proviendront du transport ou du chauffage des hébergements, ces émissions seront limitées sur la période d'ouverture du camping et par la présence de nombreuses activités sur le site du camping permettant aux visiteurs de s'occuper sans prendre leur voiture.	Faibles
Rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales	- Imperméabilisation limitée maintenue. - Infiltration des eaux pluviales sur site maintenue.	Faibles	-L'imperméabilisation induite par le projet a été réduite par la mise en place de voirie en grave. -Les eaux pluviales seront gérées en infiltration au maximum, en cas de	Faibles

	- Gestion des eaux de ruissellement au travers des plans d'eau, par infiltration et évaporation, déconnectés du réseau hydrographique. - Mise en œuvre d'un dispositif d'assainissement autonome performant.		nécessité d'un rejet il sera conforme aux réglementations applicables.	
Risques pour la sécurité et les personnes	- Limitation de la vitesse sur site. - Plan de circulation et signalisation pour faciliter la bonne entente entre piétons et véhicules sur site. - Respect des règles de sécurité relatives à la conception et à l'exploitation de la piscine. - Diffusion du règlement du camping. - Formation du personnel à la sécurité. - Mise en place de 2 aires de pompage des eaux pluviales sur les plans d'eau dans le périmètre aménagé. - Mise en place d'une voie ceinturant l'intérieur du site	Mesurés	-Une voie périphérique sera réalisée pour l'accès au site de densification des moyens de secours. -Le site sera signalisé avec des panneaux et des limitations de vitesse pour les véhicules motorisés. - Le projet de densification vise un camping dont les activités ne présentent pas, par nature, de risque pour les usagers.	Faibles

	pour faciliter l'intervention des secours.			
Déchets et hygiène	- Collecte des déchets et mise en œuvre du tri sur le site du camping. - Evacuation des déchets par le service de collecte. - Entretien quotidien des sanitaires. - Suivi et entretien régulier de la piscine.	Faibles	-Espace de tri et de collecte des déchets déjà existant sur le camping clairement indiqué sur les plans présents dans le camping.	Faibles

➤ **Analyse des effets temporaires du projet sur l'environnement**

ETUDE D'IMPACT DE 2019			PROJET ACTUEL	
Effets potentiel	Mesures ERC	Effets résiduels	Mesures ERC	Effets résiduels
Effets temporaires en phase chantier sur les eaux				
Rejets de polluants vers le milieu aquatique	- Prévention et information des personnels. - Organisation du chantier : zone de stockage, phasage. - Mise en œuvre d'équipement, d'infrastructure pour gérer les eaux polluées : sanitaires, bacs	Limités	-Les engins de chantiers seront correctement entretenus, ces entretiens/vidanges seront réalisés en dehors du site ou sur des aires imperméabilisées permettant le recueil des eaux.	Limités

	de décantation, réseau de drainage superficiel au besoin...		-Surveillance des émissions intempestives par le matériel de chantier, susceptibles de ruisseler jusqu'au réseau de collecte des eaux. -Le ravitaillement en carburant des engins sera fait à distance des fossés d'assainissement du chantier. Il sera effectué de bord à bord en présence de produits absorbants pour récupérer les déversements éventuels sur le sol.	
Effets temporaires en phase chantier sur les habitats, la faune et la flore				
Dégradation des habitats, perturbation ou destruction d'espèces	- Entretien et suppression des arbres et haies hors période de nichage. - Restriction de l'accès aux habitats susceptibles de présenter un intérêt pour la faune (plans d'eau, zones humides, cours d'eau). - Balisage des secteurs à enjeux. - Présence d'habitats refuges à proximité.	Limités	-Un balisage préventif au niveau des zones humides à préserver sur le site de densification ainsi qu'au niveau des haies présentes sera mis en place. -Les nuisances sonores induites par les engins de chantier pourront perturber la faune mais le chantier aura uniquement des horaires de journée limitant les impacts. -Les arbres conservés feront l'objet de protection des troncs contre les chocs (barrières ou madriers plaquées contre les troncs).	Limités

Effets temporaires en phase chantier sur les déplacements et la circulation				
Effets sur la circulation et les voiries	- Nettoyage et remise en état des voies à l'issue du chantier.	Faibles	-Les circulations seront réalisées en majorité sur les voiries. -Les transports seront rationalisés pour limiter la circulation des engins.	Faibles
Effets temporaires en phase chantier sur le voisinage, le cadre de vie et la santé				
Nuisances sonores	- Site isolé des zones d'habitations. - Travaux limités. - Choix d'un itinéraire de circulation pour les camions. - Travaux exclusivement en journée.	Faibles	-Les horaires de travail sur le chantier seront adaptés pour limiter l'impact sonore et les nuisances pour le voisinage et la faune locale. Il n'y aura pas de chantier de nuit. -Une aire de déchargement, en entrée, et une aire de chargement, en sortie, pourront limiter les manœuvres des engins.	Faibles
Emissions d'odeurs, de gaz et de poussières	- Brûlage des déchets interdit. - Consignes d'arrêt moteur.	Faibles	-Interdiction de brûler les déchets à l'air libre.	Faibles
La gestion des déchets en phase chantier				
Pollutions des sols, des eaux, dépôts sauvages	- Rappel aux entreprises qui interviendront sur le site des règles en matière de tri, de recyclages et de stockage des déchets. - Brûlage des déchets interdit.	Faibles	-Les déchets sur le site du chantier seront triés et stockés dans des conteneurs adaptés et munis de bacs de rétention pour les produits polluants.	Faibles

Ainsi, à l'issue de l'étude comparative menée entre les effets du projet de 2019 et ceux susceptibles d'être engendrés par le projet actuel de 2025, il ressort que ce dernier, en raison de son ampleur plus limitée, présente des impacts globaux réduits.

Le projet a été conçu de manière à restreindre autant que possible les incidences sur les milieux naturels et sur les usagers. À cet effet :

- Préservation des zones humides délimitées en 2025 par une révision du projet ;**
- Préservation des haies, des arbres et des arbustes présents sur site au maximum ;**
- Imperméabilisation limitée par la mise en place de cheminements internes en grave et par l'absence de nouveaux bâtis ;**
- Assainissement des eaux pluviales et des eaux usées qui sera conforme aux réglementations applicables ;**
- Densification au sein du périmètre actuel du camping ;**
- Activité de camping non sujette à l'émission de polluants ;**
- Gestion propre du chantier en veillant à protéger les milieux d'éventuels impacts.**